

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE DE  
DE 12 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION  
A TEMPS COMPLET**

**DGA PROXIMITE – ALVEOLE**

DGS - Ressources humaines - AL  
N° 2021 - D - 377

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

☐ Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-I-2 °,

☐ Vu le code général des collectivités territoriales,

☐ Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,

☐ Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au sein du centre de loisirs l'ALVEOLE.

**DECIDE**

**Article 1** - Est approuvée la création temporaire de 12 postes d'adjoint d'animation à temps complet au sein de la DGA proximité, centre de loisirs ALVEOLE, pour la période du 20 décembre 2021 au 26 décembre 2021.

**Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 26 novembre 2021  
Par délégation,  
Pour le Président,  
Le conseiller délégué, membre du bureau

Monsieur Eric BIOJOUT

Certifié exécutoire reçu en

Préfecture le : 24.12.2021

Publié ou notifié

Le : - 3 JAN. 2022